

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 24/11/2022

\*\*\*\*\*

Le trente novembre deux mil vingt-deux, à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (9) : M. Michel BAERT, Mme Brigitte CUESTA, Mme Charlène CUESTA, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations(s) (2) : De M. Patrick LAUMOND à M. Michel BAERT  
De Mme Laurianne VINCENT à Mme Magali GARRIC

Absent(s) et excusé(s) (6) : Mme Andrée ARCALIS, M. Serge BOSCUS, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN, Mme Christine TEULIER.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

\*\*\*\*\*

*Nombre de membres : 17*

*Membres présents : 9*

*Membres en exercice : 17*

*Membres ayant donné procuration : 2*

*Votants : 11*

\*\*\*\*\*

### DÉLIBÉRATION N° : 2022-26

**OBJET :** CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CARSAT

Monsieur le Président soumet la proposition de convention de partenariat concernant le service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile du C.C.A.S. D'AUBIN avec la CARSAT.

La CARSAT développe une offre de services diversifiée pour répondre aux besoins d'une plus large partie de retraités. Le déploiement du dispositif « OSCAR » Offre de Services Coordonnée

pour l'Accompagnement de ma Retraite nécessite le renouvellement de la convention de partenariat.

**La nouvelle convention a pour objet de définir le cadre de coopérations ainsi que les modalités de mise en œuvre d'OSCAR** dans le cadre des interventions des prestations d'aide à domicile en mode prestataire auprès des retraités.

La présente convention se substitue aux conventions précédemment conclues pour les plans d'aide OSCAR. Les conventions existantes continuent à s'appliquer pour les PAPA en cours et seront résiliées, selon les conditions prévues, à l'issue du déploiement complet des OSCAR.

La convention de partenariat effective à compter du **1<sup>er</sup> février 2023**, et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par lettre avec accusée de réception sous réserve de respecter un préavis de deux mois.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration,**  
AUTORISE le Président :

- à signer la convention avec la CARSAT (présentée en annexe) instaurant le dispositif OSCAR, incluant les missions de coordinateur, pour une durée de 1 an (renouvelable par tacite reconduction);
- à procéder à toutes les démarches administratives permettant de faire vivre la présente convention.


**Votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention**

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 06 Décembre 2022.  
Publiée ou Notifiée le 06 Décembre 2022.**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

**Pour extrait conforme,**

Secrétaire de séance	Le Président du C.C.A.S.
Nom du secrétaire désigné : BEC Émilie Signature : 	Nom du Président : Michel BAERT Signature : 